

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1690

9 septembre 2006

SOMMAIRE

A.D.S.L., Affrètements, Distributions, Services, Logistic S.A., Dudelange	81096	Galden S.A., Luxembourg	81102
ABN AMRO Profil Funds	81112	Gedrenksbuttek Weber, S.à r.l., Echternach	81083
Aegis Productions S.A., Diekirch	81079	Grissin S.A., Luxembourg	81120
Aegis Productions S.A., Diekirch	81079	Henderson Management S.A., Luxembourg	81082
Africa Investments S.A.H., Luxembourg	81116	Immo Inter Finance S.A., Luxembourg	81119
Algest S.E., Luxembourg	81074	Immo-Pascale S.A.	81105
Amas Holding S.A., Luxembourg	81117	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	81113
Aphex S.A., Luxembourg	81116	Internationale Forêt Noire S.A.H., Luxembourg .	81114
Arké S.A., Luxembourg	81093	Lauvempart S.A., Luxembourg	81094
B.C. Invest Holding S.A., Diekirch	81080	Modes Bianco, S.à r.l.	81074
Benlmond Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . .	81104	Naxos International S.A.H., Strassen	81112
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	81113	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	81096
Boito Architectes, S.à r.l., Luxembourg	81080	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	81098
Begona S.A.H., Luxembourg	81082	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg	81100
C.V.S. S.A., Luxembourg	81098	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg	81101
Café Bloen Eck, S.à r.l., Stegen	81102	Oblicic, Sicav, Luxembourg	81114
Chorale St. Laurent de Diekirch, A.s.b.l., Diekirch.	81098	Ocean-Tours, S.à r.l., Luxembourg	81108
Concept Espace, S.à r.l., Bertrange	81074	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg	81105
D.R.M. Investments S.A., Luxembourg	81110	(La) Peregrina S.A., Luxembourg	81083
Desdan Holding S.A., Luxembourg	81119	Perolux, S.à r.l., Luxembourg	81094
E-Commerce Participations Holding S.A., Luxem- bourg	81120	Red Store, S.à r.l., Bettembourg	81108
ESI Rated S.A., Luxembourg	81094	Rose Invest International Holding S.A., Luxem- bourg	81095
ESI Rated S.A., Luxembourg	81094	Royale Neuve I S.A., Luxembourg	81085
e-Lake, A.s.b.l., Echternach	81075	Royale Neuve I S.A., Luxembourg	81093
Ferentis S.A., Luxembourg	81120	Rylux S.A.H., Luxembourg	81113
Fidam, Sicav, Luxembourg	81119	Seereal Technologies S.A., Luxembourg	81111
Fidev S.A.H., Luxembourg	81118	Seereal Technologies S.A., Luxembourg	81111
Finagra S.A.H., Luxembourg	81118	Sodefif S.A.H., Luxembourg	81118
Fleming (FCP) Fund Series Management Compa- ny, S.à r.l., Senningerberg	81095	Sopartag S.A., Luxembourg	81118
Fleming (FCP) Fund Series Management Compa- ny, S.à r.l., Senningerberg	81095	Twenty Gallon Water System S.A., Luxembourg.	81077
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	81114	Twenty Gallon Water System S.A., Luxembourg.	81078
G.B.L. S.A., Kayl	81079	Two Triton Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	81085
		United Financial Holding S.A., Dudelange	81108
		United Financial Holding S.A., Dudelange	81110

81074

ALGEST S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 31.458.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mai 2006

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 4 mai 2006 de la Société ALGEST S.E. que:

- Le conseil décide, en application de l'article 9 des statuts de la société, de nommer Président du Conseil d'Administration Monsieur Francis Lagarde.

- Le conseil décide, en application de l'article 13 des statuts de la société, de confier la gestion journalière de la société à Monsieur Francis Lagarde, nommé «Administrateur-Délégué» et qui disposera à cette fin et pour tout acte de disposition et d'administration, des pouvoirs de représentation et de signature individuels, tel que définis par l'article 12 des statuts. En outre, la société restera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs pour les actes autres conformément à l'article 16 des statuts.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05495.

(086444.3/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

CONCEPT ESPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 16.979.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

MODES BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 116.008.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Nicola Bianco, employé privé, né à Ettelbruck, le 30 mai 1974, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 63, avenue L. Salentiny;

2) Madame Fatima El Bachiri, employée de l'Etat, née à Jerada (Maroc), le 7 mars 1974, épouse de Monsieur Nicola Bianco, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 63, avenue L. Salentiny;

lesquels comparants actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée MODES BIANCO, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 avril 2006, enregistré à Diekirch, le 24 avril 2006, volume 618, folio 39, case 8, en voie de publication au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 116.008, lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de part intervenue dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:

Madame Fatima El Bachiri, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Anne Marie Fortes, vendeuse, née à St. Dié (France), le 13 septembre 1972, demeurant à L-7731 Colmar-Berg, 42, rue Langenfeld, ici également présente et ce-acceptant, les deux cent cinquante (250) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Monsieur Nicola Bianco, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Anne Marie Fortes, préqualifiée, ici également présente et ce-acceptant, une (1) part sociale lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de ces cession de parts feront l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par son gérant Monsieur Nicola Bianco, préqualifié.

Suite à la cession de parts qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée MODES BIANCO, S.à r.l., d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

a) Monsieur Nicola Bianco possède deux cent quarante-neuf parts sociales.	249 parts sociales
b) Madame Anne Marie Fortes possède deux cent cinquante et une parts sociales	<u>251 parts sociales</u>

Total: cinq cents parts sociales. 500 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants Monsieur Nicola Bianco et Madame Anne Marie Fortes, sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes concernant la gérance de la société:

1. Est nommée gérante de la société, Madame Anne Marie Fortes, préqualifiée;
 2. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale;
 3. Décharge est donnée à Monsieur Nicola Bianco de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Bianco, F. El Bachiri, A.M. Fortes, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 7 juin 2006, vol. 618, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 juin 2006.

P. Probst.

(959078.3/4917/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2006.

e-Lake, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6418 Echternach, 17, Hooverlecker Buurgmauer.

R. C. Luxembourg F 2.156.

Dénommés ci-après membres fondateurs, il est constitué comme suite une association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

—
STATUTS

Chapitre 1^{er}. - Dénomination, Objet, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent une association sans but lucratif sous la dénomination e-Lake, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but de représenter et d'organiser le festival de musique e-Lake. De même elle a pour but de propager les règlements du club et de veiller sur la position neutre du club envers toutes les parties politiques et confessionnelles.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Echternach sous l'adresse: 17, Hooverlecker Buurgmauer, L-6418 Echternach.

Chapitre 2. - Membres

Art. 4. L'association se compose de membres actifs. Leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à 7 (sept) membres actifs.

Art. 5. L'admission à l'association e-LAKE, A.s.b.l. est soumise à la condition suivante:

Le postulant doit être membre, soit du CLUB DES JEUNES ECHTERNACH, A.s.b.l., soit de l'ADAM-ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES, A.s.b.l.»

La décision statuant sur cette demande d'adhésion est prise par le comité à la majorité simple de ses membres. L'affiliation comme membre à l'e-LAKE, A.s.b.l. est gratuite.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

Par radiation d'un motif grave (p.ex. pour la tentative de manipuler le club en faveur d'un parti politique, ...), prononcée par le comité à la majorité des voix, l'intéressé ayant été préalablement entendu par le comité.

Chapitre 3. - L'assemblée générale

Art. 7. L'assemblée générale de l'association représente l'ensemble de ses membres. Tous les membres peuvent y prendre part et ont le droit de vote. Toute personne étrangère au club peut assister à l'assemblée générale, mais sans droit de vote.

Art. 8. L'ordre du jour devra être porté à la connaissance des membres par écrit au moins huit jours avant cette AG.

L'approbation du rapport de l'AG. précédente.

L'approbation du rapport d'activité.

Lecture du bilan suivi par l'approbation des réviseurs de caisse.

L'élection des membres du comité.

Art. 9. L'AG. se réunit au moins une fois par an, à la même date que l'assemblée générale du CLUB DES JEUNES D'ECHTERNACH, A.s.b.l.

Art. 10. L'AG. peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres actifs présents, les décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 11. Une A.G. extraordinaire peut être convoquée par le comité.

Art. 12. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du comité des membres actifs. L'AG. extraordinaire à se prononcer sur une modification des statuts, doit au moins réunir 2/3 des membres.

Chapitre 4. - L'administration

Art. 13. Le comité est l'organe administratif et exécutif de l'association.

Art. 14. Les membres du comité ont tous le même pouvoir. C'est la majorité qui décide.

Les membres du comité peuvent engager valablement l'association jusqu'à concurrence de 50.000,- EUR. Pour des engagements dépassant cette valeur, les signatures conjointes de trois membres au moins du comité sont nécessaires.

Art. 15. Tout membre du comité absent sans excuse valable à 3 réunions consécutives est réputé démissionnaire.

Art. 16. A l'issue d'une période d'un an à partir de la constitution de l'a.s.b.l., le comité est élu par l'assemblée générale pour une nouvelle durée d'un an.

Le comité se compose de 5 à 11 membres et comprend notamment un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres du comité choisissent entre eux un président, vice-président, un trésorier, un secrétaire et au maximum 7 assesseurs. Tout membre est rééligible.

Art. 17. Le comité a les pouvoirs les plus étendus quant à la gestion de l'association. Tout ce qui n'est stipulé expressément par la loi ou les statuts, est du domaine du comité. Le comité siège valablement lorsque 6 membres au moins sont réunis. En cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du comité, l'un des membres sera tiré au sort dont la voix sera alors prépondérante.

Chapitre 5.

Art. 18. Les ressources financières de l'association proviennent des dons, subsides, libéralités autorisées et des recettes de manifestations officielles organisées par elle.

Art. 19. Le trésorier est tenu d'inscrire toutes recettes et dépenses dans un livre de caisse (programme informatique). Toute dépense peut être effectuée en accord avec la majorité du comité.

Art. 20. L'association décline toute responsabilité pouvant surgir d'un accident ou de tout autre indépendant de sa volonté.

Art. 21. En cas de dissolution décidée par la majorité absolue des membres présents à l'AG. ou à l'AG. extraordinaire de l'association, le patrimoine après acquittement du passif sera versé à part égale au CLUB DES JEUNES ECHTERNACH, A.s.b.l. et à l'A.D.A.M. - ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES, A.s.b.l.

De suite les membres fondateurs se sont réunis et ont unanimement pris les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre des membres du comité est fixé à onze.

Deuxième résolution

Sont élus membres du comité pour une durée d'un an.

Rippinger Frank 38, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, Né le 13 juin 1972 (Luxembourg), Employé privé,	(Président)	Weis Alex 44, an der Heeschbesch, L-6551 Berdorf, Né le 26 mai 1983 (Luxembourg), Etudiant,	(Vice-président)
Weber Laurent 11, rue Belle-Vue, L-6181 Gonderange, Né le 14 mai 1975 (Luxembourg), Employé de l'état,	(Trésorier)	Hoffmann Roland, 3, Um Haff, L-7650 Heffingen, Né le 10 avril 1973 (Luxembourg), Employé CFL,	(Secrétaire)
Hoscheid Georges 21 r. du Charly, L-6420 Echternach, Né le 10 janvier 1978 (Luxembourg), Fonctionnaire,	(Membre)	Reuter Frank 63, rte d'Echternach, L-6550 Berdorf, Né le 26 octobre 1979 (Luxembourg), Employé privé,	(Membre)
Sauber Alex 40, rue de la Chapelle, L-6419 Echternach, Né le 18 mars 1978 (Ettelbrück), Fonctionnaire,	(Membre)	Colbach Lucienne 3, Um Haff, L-7650 Heffingen, Née le 26 août 1977 (Luxembourg), Employée privée,	(Membre)
Wagner Steve 12, rue de la Gare, L-6440 Echternach, Né le 27 septembre 1978 (Luxembourg), Employé privé,	(Membre)	Schmitz Carmen 19, Boeschwee, L-6586 Steinheim, Née le 18 mai 1982 (Luxembourg), Etudiante,	(Membre)

Welschbillig Mathias (Membre)
8, rue Neuve,
L-6467 Echternach,
Né le 29 juillet 1981 (Luxembourg),
Employé privé.

Troisième résolution

L'adresse du siège social est fixée à Echternach, 17, Hooverlecker Buurgmauer, L-6418 Echternach.

Fait à Echternach, le 1^{er} mai 2006.

Rippinger Frank	Président	Signature
Weis Alex	Vice-président	Signature
Weber Laurent	Trésorier	Signature
Hoffmann Roland	Secrétaire	Signature
Hoscheid Georges	Membre	Signature
Sauber Alex	Membre	Signature
Welschbillig Mathias	Membre	Signature
Schmitz Carmen	Membre	Signature
Reuter Frank	Membre	Signature
Wagner Steve	Membre	Signature
Colbach Lucienne	Membre	Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2006, réf. DSO-BR00185. – Reçu 320 euros.

Le Releveur ff. (signé): C. Ries.

(959110.3//120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2006.

TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.290.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., R.C.S. B N° 110.290, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1426 du 21 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2005, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Cristina Soares, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent quinze mille cinq cent quarante actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, représentant la totalité du capital social d'un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros, représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires et mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) en vue de le porter de EUR 1.155.400,- (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) à EUR 1.555.400,- (un million cinq cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émises au pair moyennant versement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 40.000 (quarante mille) nouvelles actions comme suit:

- Carlos Adamo	8.000 actions
- Eugenio Guillermo Schettini.....	8.000 actions
- LODISUR S.A.	8.000 actions
- CHEMINTER S.A.....	8.000 actions
- BORWET S.A.	8.000 actions

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.155.400,- (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) représenté par 115.540 (cent quinze mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) en vue de le porter de EUR 1.155.400,- (un million cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) à EUR 1.555.400,- (un million cinq cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émises au pair moyennant versement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les quarante mille (40.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites comme suit:

- Carlos Adamo	8.000 actions
- Eugenio Guillermo Schettini.....	8.000 actions
- LODISUR S.A.	8.000 actions
- CHEMINTER S.A.....	8.000 actions
- BORWET S.A.	8.000 actions

Le montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.555.400,- (un million cinq cent cinquante-cinq mille quatre cents euros) représenté par 155.540 (cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, F. Marx, C. Soares, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 87, case 10. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(069138.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.290.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43097 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

J. Elvinger.

(069139.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

81079

AEGIS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 98.596.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 3 février 2006 que:

1) L'assemblée générale révoque dans leur qualité d'administrateurs:

- Monsieur Roel Oostra, demeurant à NL-1217 Ha Hilversum, Borneolaan 10, né le 21 avril 1946 à Leeuwarden (NL);
- Madame Tatiana Reding, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, née le 1^{er} mai 1964 à Luxembourg.

2) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société AEGIS PRODUCTIONS S.A.:

- Monsieur Peter Sterck, demeurant à Rennekouter (LST) 5, B-2811 Mechelen, né le 22 mars 1968 à Mechelen (B);
- Monsieur Ivan Crab, demeurant à Ganádpusztá Pf. 7, H- 2634 Nagybörzsöny, né le 14 septembre 1960 à Leuven (B).

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 février 2006

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2006, réf. DSO-BR00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(959449.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2006.

AEGIS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 98.596.

Aujourd'hui, le 3 février 2006, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme AEGIS PRODUCTIONS S.A., à savoir:

1. Monsieur Peter Sterck, administrateur, demeurant à Rennekouter (LST) 5, B-2811 Mechelen;
2. Monsieur Ivan Crab, administrateur, demeurant à Ganádpusztá Pf. 7, H-2634 Nagybörzsöny;
3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Maison 20, L-9840 Siebenaler.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Peter Sterck, prénommé, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Diekirch, le 3 février 2006.

P. Sterck / P. Müller / I. Crab.

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2006, réf. DSO-BR00182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(959453.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2006.

G.B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3631 Kayl, 15, rue de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 72.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 6 février 2006

Les mandats de Guy Charles Barriere, administrateur-délégué, Philippe Daniel Barriere et Eliane Barriere, Administrateurs, et le mandat de Didier Schmitt, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Guy Charles Barriere, entrepreneur de transports, demeurant au 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne, administrateur-délégué.

- Philippe Daniel Barriere, directeur d'exploitation, demeurant au 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne.

- Eliane Barriere, directrice financière, demeurant au 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Didier Schmitt, comptable, demeurant au 92, rue Claude Bernard, F-57000 Metz.

Pour extrait sincère et conforme

G.B.L. S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054774.3/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

81080

B.C. INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 95.661.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 décembre 2005 que:

1) L'assemblée générale révoque dans leur qualité d'administrateurs:

- Monsieur David Veloso, demeurant à D-54675 Mettendorf, Entzalstrasse 37, né le 22 janvier 1972 à Moyeuvre-Grande (F);

- Madame Tatiana Reding, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, née le 1^{er} mai 1964 à Luxembourg.

2) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société B.C. INVEST HOLDING:

- La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

- La société START 56, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 décembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2006, réf. DSO-BR00157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(959496.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2006.

BOITO ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 117.538.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Sébastien Boito, architecte, né à Haine St Paul (B) le 20 juillet 1975 demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Lequel comparant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BOITO ARCHITECTES, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord de l'associé unique ou des associés.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de design. A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment, les missions telles que la gestion d'immeubles, de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les missions de techniques spéciales, de coordination, de programmation, d'évaluation, d'information, de formation, de contrôle, d'expertises, de management et de réalisation de projets et de procédés industriels.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

La Société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la société.

Les termes qui précèdent sont à interpréter dans leur sens le plus large.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les, S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Sébastien Boito, prédit	100 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR. 1.000,-).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié tel que représenté ci-avant, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Boito, précité.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boito, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 21, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2006.

P. Bettingen.

(068385.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2006

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 2005 nommant M. John Sutherland au poste d'administrateur en remplacement de M. Duncan Smith, pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Mme Kate O'Neill, M. Jeremy Vickerstaff et de M. John Sutherland pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056945.3/3085/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

BEGONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006

Sont renommés administrateurs pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057497.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LA PEREGRINA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 107.903.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2006

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie A, de Monsieur Christoph Langenauer, administrateur de sociétés, demeurant Hinterwies 42 à CH-9042 Speicher, et ce avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie B, de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, et ce, avec effet rétroactif au 31 mars 2006;

L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, et ce, avec effet rétroactif au 31 mars 2006.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes démissionnaires:

- Madame Angelika Moosleithner-Batliner, employée privée, avec adresse professionnelle Aeulestrasse 74, FL-9490 Vaduz, et DORBAT TREUHAND- UND VERWALTUNGSANSTALT, ayant son siège social Aeulestrasse 74, FL-9490 Vaduz, en tant qu'administrateurs de catégorie A. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert en tant qu'administrateurs de catégorie B. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005;

- CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058695.3/655/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

GEDRENKS BUTTEK WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. GEDRENKS BUTTEK KLEYR, S.à r.l.).

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 94.035.

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Kleyr, retraité, né à Geyershof (Bech), le 6 avril 1938, époux de Madame Jeanny Weydert, demeurant à L-6665 Herborn, 2, Hierher Millen;

2. Monsieur Claude Kleyr, employé privé, né à Luxembourg, le 16 juin 1961, époux de Madame Danielle Zanuzzi, demeurant à L-6665 Herborn, 3, Hierher Millen;

3. Madame Danielle Zanuzzi, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1962, épouse de Monsieur Claude Kleyr, demeurant à L-6665 Herborn, 3, Hierher Millen;

4. La société anonyme MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., avec siège social à L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass, constituée suivant acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 348 du 25 septembre 1991, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

1. Monsieur Marc Kleyr, avocat, demeurant à L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass;

2. Madame Danielle Zanuzzi, préqualifiée.

Lesquels comparants ont, mar les présentes déclaré avoir cédé et transporté sous les garanties ordinaires et de droit à la société anonyme WEHOWE S.A. avec siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Weber, employé privé, demeurant à L-6552 Berdorf, 21A, Biirkelterstrooss,

tous leurs droits et parts dans la société à responsabilité limitée GEDRENKS BUTTEK KLEYR, S.à r.l., avec siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, constituée par acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 424 du 19 novembre 1990, comme suit:

a. Monsieur Joseph Kleyr, a cédé ses trois cent quarante (340) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500,-);

b. Monsieur Claude Kleyr, a cédé ses trois cent quarante (340) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500,-);

c. Madame Danielle Zanuzzi, a cédé ses soixante-dix (70) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250,-);

d. La société anonyme MK GESTION ET PARTICIPATION S.A. a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-).

Les prix de cessions convenus entre parties sont à payer dans les deux jours de la passation du présent acte.

A l'instant Messieurs Joseph Kleyr et Claude Kleyr, agissant en leur qualité de gérants de la prédite société, déclarent accepter au nom de la société les présentes cessions, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

La société anonyme WEHOWE S.A., sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société WEHOWE S.A.

A la suite de ces cessions, la société anonyme WEHOWE S.A., devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée GEDRENKS BUTTEK KLEYR, S.à r.l. déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Suite aux cessions de parts qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Ces parts appartiennent toutes à la société anonyme WEHOWE S.A., avec siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte les démissions de Joseph Kleyr et de Claude Kleyr, prénommés, détenteurs de mandats de gérants et leur accorde décharge pleine et entière pour leur mandats.

Monsieur Guy Weber, préqualifié, est nommé gérant de la société et l'engage avec sa seule signature.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société et par conséquence de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de GEDRENKS BUTTEK WEBER, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un dépôt de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec vente des articles de la branche.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale.

Elle pourra prêter son assistance, se porter caution sous quelque forme que ce soit et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et émettre des reconnaissances de dettes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kleyr, D. Zanuzzi, G. Weber, J. Kleyr, C. Kleyr, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2006, vol. 618, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2006.

F. Unsen.

(960737.3/234/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2006.

81085

TWO TRITON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.618.

—
EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales conclu le 30 mai 2006, les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été cédées à la société DLUX HOLDCO, S.à r.l. (anciennement dénommée DIA TritonCo 5 (LUXEMBOURG), S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.976, qui est devenue la seule détentrice de l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWO TRITON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059732.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ROYALE NEUVE I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 117.226.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eight of June.

Before us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROYALE NEUVE I S.A., a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by the undersigned notary, on June 14 2006, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is declared open at three p.m., Mr Noel Didier, private employee, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Dominique Pacci, private employee, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel Lebeau, private employee, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create two (2) different classes of shares, namely A Ordinary Shares and B Ordinary Shares, and to redenominate the existing six thousand (6,000.-) shares into six thousand (6,000) A Ordinary Shares.

2. To increase the corporate capital by an amount of three hundred eighty-eight thousand five hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 388,575.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand pounds Sterling (GBP 30,000.-) to four hundred eighteen thousand five hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 418,575.-) by the creation of fifty-two thousand six hundred (52,600) A Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each and twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) B Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each.

3. To issue fifty-two thousand six hundred (52,600) new A Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each.

4. To accept the subscription for the new fifty-two thousand six hundred (52,600) A Ordinary Shares by BNP PARIBAS, to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash, to allocate such A Ordinary Shares to BNP PARIBAS and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To issue twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) new B Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each.

6. To accept subscription for the new twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) B Ordinary Shares, together with a share premium in an aggregate amount of five hundred one million eight hundred eighty-four thousand three hundred sixty-three pounds Sterling (GBP 501,884,363.-), by HAREWOOD INVESTMENTS NO.6 LIMITED, to accept payment in full for such new B Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of HAREWOOD INVESTMENTS NO.6 LIMITED, to allocate such B Ordinary Shares to HAREWOOD INVESTMENTS NO.6 LIMITED and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

7. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

8. To amend the third paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

9. To amend the second paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

10. To insert a new article 8 to allow the redemption of shares and to re-number articles 8 to 29 to articles 9 to 30 of the articles of incorporation of the Company.

11. To amend article 29 and article 30 (formerly articles 28 and 29) of the articles of incorporation of the Company so as to amend the appropriation of profits including upon dissolution or liquidation.

12. To acknowledge and accept the resignation of Ms Delphine Guillou as director of the Company.

13. To grant discharge to the resigning director.

14. To appoint Mr Pierre Bonin as new director of the Company in replacement of the resigning director and to fix the duration of the mandate of the new director.

15. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital in an amount of thirty thousand pounds Sterling (GBP 30,000.-) being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create two (2) classes of shares, the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares that shall have the rights as detailed in the amended articles of incorporation of the Company to be adopted hereafter.

The Shareholders further resolved that the existing six thousand (6,000) shares issued by the Company upon incorporation shall be redenominated as A Ordinary Shares as follows:

- the five thousand nine hundred ninety-nine (5,999) shares currently held by BNP PARIBAS, acting through its London Branch, shall be redenominated into five thousand nine hundred ninety-nine (5,999) A Ordinary Shares; and
- one (1) share currently held by PLAGEFIN PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A, prenamed, shall be redenominated into one (1) A Ordinary Share.

Second resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of three hundred eighty-eight thousand five hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 388,575.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand pounds Sterling (GBP 30,000.-) to four hundred eighteen thousand five hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 418,575.-) by the creation of fifty-two thousand six hundred (52,600) A Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each and twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) B Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each.

Third resolution

The general meeting resolved to issue fifty-two thousand six hundred (52,600) new A Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each to BNP PARIBAS, prenamed, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

Subscription - Payment

There now appeared Mr Emmanuel Lebeau, prenamed, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of BNP PARIBAS, acting through its London Branch, by virtue of a proxy given on June 27, 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BNP PARIBAS, prenamed, for the fifty-two thousand six hundred (52,600) new A Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares by a contribution in cash.

The person appearing declared and the shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two hundred sixty-three thousand pounds Sterling (GBP 263,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscription and payment and to allot the fifty-two thousand six hundred (52,600) new shares to BNP PARIBAS, prenamed.

Fifth resolution

The general meeting resolved to issue twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) new redeemable B Ordinary Shares with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each, against a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Harewood Investments No.6 Limited, a company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 10 Harewood Avenue, London NW1 6AA, with registration number 05777610 («HIL6»), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Sixth resolution
Subscription - Payment

There now appeared Mr Emmanuel Lebeau, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of HIL6 by virtue of a proxy given on 28 June 2006, which proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of prenamed, for the new twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) B Ordinary Shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed together with a share premium in an aggregate amount of five hundred one million eight hundred eighty-four thousand three hundred sixty-three pounds Sterling (GBP 501,884,363.-), by a contribution in kind consisting of all its assets and all its liabilities without exception (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of five hundred two million nine thousand nine hundred thirty-eight pounds Sterling (GBP 502,009,938.-).

Proof of the ownership by HIL6 of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

HIL6, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

HIL6, acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by Fiduciaire Glacis S.à r.l., réviseur d'entreprises, and signed by Mr Pierre Schill on 28 June 2006, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«The effective value of all the assets and liabilities of HAREWOOD INVESTMENTS NO 6 LIMITED correspond at least to the number and the nominal value of the 25,115 B shares of GBP 5.- each to be issued with a share premium of GBP 19,983.450647 for each share, hence a total of GBP 502,009,938.-»

That report signed ne varietur will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscription and payment including the share premium by the subscribers and to allot the new twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) B Ordinary Shares to HIL6.

Seventh resolution

The general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at four hundred eighteen thousand five hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 418,575.-) divided into fifty-eight thousand six hundred (58,600) A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each, and twenty-five thousand one hundred fifteen (25,115) redeemable B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») with a nominal value of five pounds Sterling (GBP 5.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Eighth resolution

The general meeting resolved to amend the third paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 6. third paragraph. Form of Shares. «A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.»

Ninth resolution

The general meeting resolved to amend the second paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 7. second paragraph. Increase and reduction of capital. «In case any further shares of the same class of shares are issued pursuant to a further increase of capital and are subscribed for by subscription in cash, the new shares shall be offered by preference, firstly, to the existing shareholders of the same class of shares and, secondly, to the shareholders of the other class of shares, in proportion to the part of the class of shares of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.»

Tenth resolution

The general meeting resolved to insert a new article 8 to allow the redemption of shares and, as a consequence, to re-number articles 8 to 29 to articles 9 to 30 of the articles of incorporation of the Company. Article 8 of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Art. 8. Redemption of shares. «The B Ordinary Shares issued by the Company (the «Redeemable Shares») may be redeemed at the option of the holder(s) of such B Ordinary Shares, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Laws, upon the following terms and conditions:

(1) at any time until and including the seventh day following the issue of the Redeemable Shares (the «Ultimate Redemption Date»), any holder of the Redeemable Shares may from time to time call for redemption all (but not less than all) its Redeemable Shares. The price of redemption for the Redeemable Shares shall be equal to the aggregate nominal value of the Redeemable Shares plus an amount equal to the aggregate share premium paid on said Redeemable Shares (if any) subject to the availability of funds available for distribution in accordance with the Laws (the «Redemption Price»);

(2) the holder(s) of the Redeemable Shares shall exercise their redemption rights by delivering a notice of redemption (the «Notice of Redemption») to the Company at its registered office no later than the Ultimate redemption Date. From and after such a redemption, the Redeemable Shares shall no longer be deemed to be outstanding, all dividends shall cease to accrue and all other rights with respect to the Redeemable Shares, other than the right to receive payment of the Redemption Price in accordance with this article, paragraph (1), shall forthwith cease and terminate;

(3) the Company shall pay to the registered holder of any Redeemable Shares redeemed pursuant to this article the full amount due as provided for in paragraph (1) of this article within thirty days after delivery by the registered holder to the Company of the Notice of Redemption.

After the Ultimate Redemption Date, the Redeemable Shares shall be irredeemable.»

Eleventh resolution

The general meeting resolved to amend article 29 and article 30 (formerly articles 28 and 29) of the articles of incorporation of the Company so as to amend the appropriation of profits including upon dissolution or liquidation so as to reflect the above resolutions. Article 29 and article 30 (formerly articles 28 and 29) of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

«**Art. 29. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

To the extent that the Company has any remainder net profits in any financial year (the «Remainder Profit»), a dividend shall be paid to the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares *pari passu* until the holder(s) of the A Ordinary Shares and the holder(s) of the B Ordinary Shares receive the equivalent to the twelve months British pounds LIBOR-BBA rate (as determined by the Board of Directors) prevailing at the commencement of the relevant financial year on the par value of the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares in the relevant financial year (the «A and B Appropriation Amount»).

To the extent that the Remainder Profits are in excess of the A and B Appropriation Amount (the «Excess Profits»), the general meeting of shareholders shall determine how the Excess Profits will be disposed of. It may decide to allocate whole or part of such Excess Profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the holders of the B Ordinary Shares (but for the avoidance of doubt, the A Ordinary Shares have no right to any dividends beyond the A and B Appropriation Amount attributable to the A Ordinary Shares), each share entitling to the same proportion in such distribution. For the avoidance of any doubt, any profit carried forward shall not be available for the distribution of an A and B Appropriation Amount for the following financial year, but shall be included in the Excess Profits for said financial year.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

«**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

(1) up to an amount equal to the nominal value of the A Ordinary Shares plus any declared but unpaid dividend entitlement to the holder(s) of such shares in priority to the holder(s) of the B Ordinary Shares;

(2) after satisfying the requirements set out in paragraph (1) above, all further amounts to the holder(s) of the B Ordinary Shares.»

Twelfth resolution

The general meeting resolved to acknowledge and accept the resignation of Ms Delphine Guillou as director of the Company.

Thirteenth resolution

The general meeting resolved to grant discharge to the resigning director for the proper performance of her mandate.

Fourteenth resolution

The general meeting resolved to appoint Mr Pierre Bonin, company director, born on May 28, 1967 in St. Nazaire, France, L-2093, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new director of the Company in replacement of the resigning director for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

Expenses

Insofar as the contribution in kind made in conformity with the payment and subscription clause by HAREWOOD INVESTMENTS NO.6 LIMITED, contributing all its assets and liabilities to the Company and insofar as this contribution in kind was contributed exclusively in exchange of the new shares of the Company having its registered office in the European Union, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

No items remaining on the agenda, the meeting is closed at three fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ROYALE NEUVE I S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par le notaire soussigné le 14 juin 2006, non encore publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été changés.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Noel Didier, employé privé, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de deux (2) nouvelles catégories d'actions, nommément les Actions Ordinaires A et Actions Ordinaires B, et redénomination des six mille (6.000) actions existantes en six mille (6.000) Actions Ordinaires A.

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze livres Sterling (GBP 388.575,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille livres Sterling (GBP 30.000) à un montant de quatre cent dix-huit mille cinq cent soixante-quinze livres Sterling (GBP 418.575,-) par une création de cinquante-deux mille six cents (52.600) Actions Ordinaires A, chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-), et vingt-cinq mille cent quinze (25.115) Actions Ordinaires B, chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-).

3. Émission de cinquante-deux mille six cents (52.600) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) chacune.

4. Acceptation de la souscription de cinquante-deux mille six cents (52.600) nouvelles Actions Ordinaires A par BNP PARIBAS, acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire et attribution de ces Actions Ordinaires A à BNP PARIBAS et reconnaître l'efficacité de l'augmentation du capital.

5. Émission de vingt-cinq mille cent quinze (25.115) nouvelles Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) chacune.

6. Acceptation de la souscription de vingt-cinq mille cent quinze (25.115) nouvelles Actions Ordinaires B, avec prime d'émission dans un montant total de cinq cent un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-trois livres Sterling (GBP 501.884.363,-), par HAREWOOD INVESTMENTS NO. 6 LIMITED et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles Actions Ordinaires B par un apport en nature consistant de l'ensemble des actifs et passifs de HAREWOOD INVESTMENTS NO. 6 LIMITED, attribution de ces nouvelles Actions Ordinaires B à HAREWOOD INVESTMENTS NO. 6 LIMITED et reconnaissance de l'efficacité de l'augmentation du capital.

7. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessous.

8. Modification du troisième alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessous.

9. Modification du deuxième alinéa de l'article 7 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessous.

10. Insertion d'un nouvel article 8 afin de permettre le rachat d'actions et renumérotation des articles 8 à 29 en articles 9 à 30 des statuts de la société

11. Modification des articles 29 et 30 (antérieurement les articles 28 et 29) des statuts de la Société afin de modifier la répartition des bénéfices, en ce compris en cas de dissolution ou liquidation de la Société.

12. Reconnaissance et acceptation de la démission de Mme Delphine Guillou comme administrateur de la Société.

13. Reconnaissance de la décharge de l'administrateur démissionnaire.

14. Nomination de M Pierre Bonin comme nouvel administrateur de la Société en remplacement du directeur démissionnaire et fixation de la durée du mandat de nouvel administrateur.

15. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social, d'un montant de trente mille livres Sterling (GBP 30.000,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibérations, a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer deux (2) nouvelles catégories d'actions, les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B qui auront les mêmes droits tels que décrits dans les Statuts modifiés de la Société à adopter ci-dessous.

L'assemblée générale a décidé de redénommer les six mille (6.000,-) actions existantes émises par la Société lors de la constitution en six mille (6.000) Actions Ordinaires A, comme suit:

- les cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.999) actions actuellement détenues par BNP PARIBAS, agissant par sa succursale de Londres, seront redénommées en cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.999) Actions Ordinaires A; et

- l'action actuellement détenue par PLAGEFIN PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A, prénommée, sera redénommée en une (1) Action Ordinaire A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze livres Sterling (GBP 388.575,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille livres Sterling (GBP 30.000,-) à un montant de quatre cent dix-huit mille cinq cent soixante-quinze livres Sterling (GBP 418.575,-) par la création de cinquante-deux mille six cents (52.600) Actions Ordinaires A, chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) et vingt-cinq mille cent quinze (25.115) Actions Ordinaires B, chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinquante-deux mille six cents (52.600) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) chacune à BNP Paribas, prénommée. Les droits et obligations attachés à ces actions seront identiques à celles existantes et donneront le droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'augmentation du capital prise par les actionnaires.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BNP PARIBAS, agissant par sa succursale de Londres, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2006.

La personne présente a déclaré souscrire un montant total de cinquante-deux mille six cents (52.600) nouvelles Actions Ordinaires A, d'une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) chacune, et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

La personne présente a déclaré et les actionnaires ont reconnu que chaque nouvelle action émise a été entièrement libéré en numéraire et que la Société dispose d'un montant de deux cent soixante-trois mille livres Sterling (GBP 263.000,-), dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les cinquante-deux mille six cents (52.600) nouvelles actions à BNP PARIBAS, prénommée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre vingt-cinq mille cent quinze (25.115) nouvelles Actions Ordinaires rachetables B, d'une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) chacune, contre un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs de HAREWOOD INVESTMENTS NO. 6 LIMITED, une société régie par le droit anglais et du Pays de Galles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro 05777610, ayant son siège social à 10 Harewood Avenue, London NW1 6AA, au Royaume-Uni («HIL6»). Les droits et obligations attachés à ces actions seront identiques à celles existantes et donneront le droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'augmentation du capital prise par les actionnaires.

Sixième résolution
Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HIL6 en vertu d'une procuration donnée en date du 27 juin 2006, qui, après avoir signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présente pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HIL6 le montant total de vingt-cinq mille cent quinze (25.115) Actions Ordinaires B et de payer intégralement chaque action ainsi souscrite avec le paiement d'une prime d'émission dans un montant total de cinq cent un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-trois livres Sterling (GBP 501.884.363,-), par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs sans exception (les «Actif et Passif»).

Les Actifs et Passifs ainsi contribués représentent un apport net d'un montant total de cinq cent deux millions neuf mille neuf cent trente-huit livres Sterling (GBP 502.009.938,-).

La preuve de la propriété par HIL6 des Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

HIL6, agissant par son mandataire, a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert des Actifs et Passifs à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires au transfert de ces actifs et passifs à la Société.

HIL6, agissant par son mandataire, a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., réviseur d'entreprises, et signé par M. Pierre Schill le 28 juin 2006, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apportés sont décrits et évalués.

Le comparant a produit le rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«La valeur effective de l'ensemble des actifs et des passifs de HAREWOOD INVESTMENTS NO 6 LIMITED correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 25.115 actions B de GBP 5,- chacune à émettre plus la prime d'émission de GBP 19.983,450647 par action, soit au total GBP 502.009.938,- »

Ce rapport, signé ne varietur par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération incluant la prime d'émission par les souscripteurs, et d'attribuer les vingt-cinq mille cent quinze (25.115) Actions Ordinaires B à HIL6.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent dix-huit mille cinq cent soixante-quinze livres Sterling (GBP 418.575,-) représenté par cinquante-huit mille six cents (58.600) actions ordinaires A («Actions Ordinaires A»), chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) et vingt-cinq mille cent quinze (25.115) actions ordinaires B («Actions Ordinaires B») chaque action émise ayant une valeur nominale de cinq livres Sterling (GBP 5,-) étant entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les Statuts, seront identiques, sauf si les Statuts ou la Loi ne prévoit autrement.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix d'actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour distribuer des dividendes aux actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, ou pour affecter des fonds à la réserve légale».

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 3. Actions. «Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples».

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 7 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. alinéa 2. Augmentation et réduction du capital social. «Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence, en premier lieu, aux actionnaires existants de la même catégorie d'actions et, en second lieu, aux actionnaires de l'autre catégorie d'actions, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours».

Dixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouvel article 8 afin d'autoriser le rachat des actions et par conséquent, de renuméroter les articles 8 à 29 en articles 9 à 30 des Statuts de la Société. L'article 8 des Statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8. Rachat des actions.** Les actions ordinaires B émises par la Société (les «Actions Rachetables») peuvent être rachetées à l'option du/des propriétaire(s) de ces Actions Rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, selon les conditions suivantes:

(1) à tout moment jusqu'au septième jour inclus qui suit l'émission des Actions Rachetables (la «Date Ultime de Rachat»), tout propriétaire des Actions Rachetables peut de temps en temps demander le rachat de toutes (mais pas moins que toutes) ses Actions Rachetables. Le prix de rachat de toutes les Actions Rachetables est égal à la valeur nominale totale des Actions Rachetables augmenté d'un montant égal au total de la prime d'émission payé sur les Actions Rachetables (s'il y en a) sous réserve de la disponibilité des fonds disponibles pour distribution conformément à la Loi (le «Prix de Rachat»);

(2) les propriétaires des Actions Rachetables devront exercer leurs droits de rachat par la délivrance d'une notification de rachat (la «Notification de Rachat») à la Société à son siège social au plus tard à la Date Ultime de Rachat. A partir de ce rachat, les Actions Rachetables ne seront plus considérées comme étant en circulation, tous les dividendes cesseront de courir ainsi que tout autre droit en relation avec les Actions Rachetables, autre que le droit de recevoir le Prix de Rachat conformément au paragraphe (1) du présent article, cesseront et prendront fin.

(3) la Société doit payer au propriétaire inscrit des Actions Rachetables, qui ont été rachetées conformément au présent article, le montant total dû telle que prévu au paragraphe (1) du présent article endéans les trente jours après l'émission par le propriétaire inscrit à la Société de la Notice de Rachat.

Après la Date Ultime de Rachat, les Actions Rachetables ne seront plus rachetables».

Onzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier les articles 29 et 30 (antérieurement les articles 28 et 29) des Statuts de la Société, afin d'adapter la répartition des bénéfices notamment en cas de la dissolution et de la liquidation de la Société, afin que les résolutions sus-indiquées soient prises en compte. L'article 29 et l'article 30 (antérieurement les articles 28 et 29) des Statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 29. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Si la Société dispose d'un solde de bénéfices nets dans une année sociale concernée (le «Solde des Bénéfices»), un dividende sera payé aux Actions Ordinaires A et aux Actions Ordinaires B pari passu jusqu'à ce que les propriétaires des Actions Ordinaires A et les propriétaires des Actions Ordinaires B reçoivent l'équivalent de douze mois du taux LIBOR-BBA en livres Sterling (tel que déterminé par le Conseil d'Administration) en vigueur au début de l'année sociale concernée sur la valeur nominale des Actions Ordinaires A et des Actions Ordinaires B de ladite année («Montant de Répartition A et B»).

Si le Solde des Bénéfices excède le Montant de Répartition A et B (l'«Excès de Bénéfice»), l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment l'Excès de Bénéfice sera affecté. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie de l'Excès de Bénéfice à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'année sociale suivante ou de le distribuer aux propriétaires des Actions Ordinaires B (toutefois, afin d'éviter tout doute, les Actions Ordinaires A n'ont aucun droit aux dividendes au-delà du Montant de Répartition A et B attribuable aux Actions Ordinaires A), chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution. Afin d'éviter tout doute, tout bénéfice reporté ne sera pas disponible pour la distribution d'un Montant de Répartition A et B lors de l'année sociale suivante, mais il sera inclus dans l'Excès de Bénéfice pour ladite année sociale.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes».

«**Art. 30. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires dans l'ordre suivant:

(1) jusqu'à un montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires A augmenté des dividendes déclarés mais pas encore payés, il sera payé à/aux propriétaire(s) de ces actions en priorité au propriétaire des Actions Ordinaires B;

(2) après avoir rempli les conditions indiquées dans le paragraphe (1) ci-dessus, tout autre montant sera payé à/aux propriétaire(s) des Actions Ordinaires B».

Douzième résolution

L'assemblée générale a décidé de reconnaître et d'accepter la démission de Mme Delphine Guillou comme administrateur de la Société.

Treizième résolution

L'assemblée générale a décidé de reconnaître la décharge de l'administrateur déchargé.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer M Pierre Bonin, directeur de la Société, né le 28 mai 1967 à St. Nazaire, France, L-2093, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature réalisé conformément à la clause sur le paiement et la souscription résulte en la réception par la Société de l'ensemble de l'actif et du passif de HAREWOOD INVESTMENTS NO. 6 LIMITED, une société ayant son siège réel et statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, et dans la mesure où cet apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvelles de la Société, ayant son siège réel et statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Didier, D. Pacci, E. Lebeau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 23, case 7. – Reçu 3.809,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(072010.3/230/508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ROYALE NEUVE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 117.226.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 920 du 28 juin 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072011.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ARKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.152.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063396.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PEROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.309.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 2 du 2 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 1224 du 30 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEROLUX, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(065776.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

LAUVEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 82.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01930, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAUVEMPART S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(069728.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ESI RATED S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.863.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 490 du 28 mars 2002, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 292 du 1^{er} avril 2005.

Le bilan au 10 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(065388.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ESI RATED S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.863.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 490 du 28 mars 2002, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 292 du 1^{er} avril 2005.

Le bilan au 10 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(065389.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.735.

Conseil d'Administration:

En date du 6 juin 2006, il a été décidé de rayer les noms de M. Jonathan P. Griffin, de M. Patrick Petitjean et de M. James B. Broderick du dossier de la SICAV susmentionnée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés en tant que membres du Conseil d'administration et d'inscrire leurs noms dans ce même dossier en tant que membres du Conseil de gérance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068550.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.735.

RECTIFICATIF

Dans les publications suivantes, il faut lire «Conseil de gérance» en lieu et place de «Conseil d'administration», «Gérant(s)» en lieu et place de «Administrateur(s)» et «par Résolution Circulaire datée au» en lieu et place de «lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du»:

- Publication du 26 juillet 2001 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001 avec référence: 03548/000/16.

- Publication du 2 octobre 2001 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2001 avec référence: 17111/000/31.

- Publication du 2 octobre 2001 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2001 avec référence: 17114/000/15.

- Publication enregistrée à Luxembourg le 6 juin 2003 avec référence LSO-AF01691 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003 avec référence: 030536.3/000/34.

- Publication enregistrée à Luxembourg le 27 mai 2004 avec référence LSO-AQ05708 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004 avec référence: 042458.3/000/26.

- Publication enregistrée à Luxembourg le 20 mai 2005 avec référence LSO-BE04647 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 26 mai 2005 avec référence: 041979.3/984/23.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068552.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

ROSE INVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.735.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069786.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A.D.S.L., AFFRETEMENTS, DISTRIBUTIONS, SERVICES, LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 92.134.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 4 avril 2006, que: A été acceptée la démission de Monsieur François Wilmes de sa fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée a nommé en son remplacement au poste d'administrateur de la société Madame Marie-José Jakubowski, demeurant à F-54190 Villerupt, 20, rue Lamartine d'Arc.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04475. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(068945.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.271.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer in L-1520 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.271, incorporated by a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 11 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1167 on 8 November 2005. The articles of association have been amended several times and for the last time on 9 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 926 on 11 May 2006:

GREENWOOD NOMINEES LTD, a company registered under the laws of the United Kingdom under company number 01996056 and having its registered office at 20 Moorgate, London EC2R 6DA, (the Sole Shareholder), acting as nominee in the name GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF for the account of:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom under number LP6872 and having its registered office at 12 Moorgate, London, EC2R 6DA; and
2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, a fund incorporated under the laws of the United Kingdom under number LP6873 and having its registered office at 12 Moorgate, London, EC2R 6DA, the Sole Shareholder being represented by Mrs Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on June 19th, 2006;

which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to increase the share capital of the Company by EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 475,300.- (four hundred seventy-five thousand three hundred Euro) divided into 19,012 (nineteen thousand and twelve) shares all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share to EUR 975,300.- (nine hundred seventy-five thousand three hundred Euro) represented by 39,012 (thirty-nine thousand and twelve) shares by way of the creation and issue of 20,000 (twenty thousand) new shares all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder of the Company, acting as nominee in the name GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF for the account of CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP and CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP,

declares to subscribe the 20,000 (twenty thousand) new shares and to fully pay up such new shares by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro), evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It has been resolved to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above capital increase:

«The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 975,300.- (nine hundred seventy-five thousand three hundred Euro) divided into 39,012 (thirty-nine thousand and twelve) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share each.»

Estimate of costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,850.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.271 et constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 8 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du 9 février 2006 reçu par Maître Paul Decker, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 926 du 11 mai 2006:

GREENWOOD NOMINEES LTD, une société de droit anglais enregistrée sous le numéro 01996056 et ayant son siège social au 20 Moorgate, Londres EC2R 6DA (l'Actionnaire Unique),

agissant en tant que «nominee» au nom de GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF pour compte de:

1. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais enregistré sous le numéro LP6872 et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA; et

2. CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP, un fonds de droit anglais enregistré sous le numéro LP6873 et ayant son siège social au 12 Moorgate, Londres, EC2R 6DA,

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 juin 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'Actionnaire Unique de la Société;
- que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 475.300,- (quatre cent soixante-quinze mille trois cents euros) représenté par 19.012 (dix-neuf mille et douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 975.300,- (neuf cent soixante-quinze mille trois cents euros) représenté par 39.012 (trente-neuf mille et douze) parts sociales par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique de la Société agissant en tant que «nominee» au nom de GREENWOOD NOMINEES A/C CNEAF pour compte de CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 1 LIMITED PARTNERSHIP et CAZENOVE NEW EUROPE ACCESS FUND NO 2 LIMITED PARTNERSHIP,

déclare souscrire les 20.000 (vingt mille) parts sociales nouvelles et libérer entièrement leur souscription par un paiement en numéraire d'un montant EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), dont preuve a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 975.300,- (neuf cent soixante-quinze mille trois cents euros) représenté par 39.012 (trente-neuf mille et douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à 6.850,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants représentés comme mentionnés ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 90, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 juin 2006.

P. Decker.

(069113.3/206/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 109.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 juin 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(069114.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

C.V.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 79.827.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069801.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CHORALE ST. LAURENT DE DIEKIRCH, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9220 Diekirch, 65, rue Clairefontaine.

R. C. Luxembourg F 2.247.

STATUTS

Les membres fondateurs:

Manuel Almeida Delgado, demeurant au 65, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch. De nationalité Luxembourgeoise et occupé en qualité d'ouvrier.

Madame Matilde Fernandes Dias, demeurant au 3, place Recollets, L-9275 Diekirch.

De nationalité portugaise et occupée en qualité d'ouvrière.

Mademoiselle Nancy Dos Santos Constantino, demeurant au 2, rue de l'Ernz, L-9391 Reisdorf. De nationalité Portugaise, actuellement étudiante.

Madame Alexandrina Rodrigues Da Costa, demeurant au 10 Cité Pierre Strauss, L-9357 Bettendorf, de nationalité Portugaise et occupée en qualité de Consultante Sociale.

Créent par la présente une Association sans but lucratif régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination CHORALE ST. LAURENT DIEKIRCH.

L'association a son siège à: Diekirch, L-9220, 65, rue Clairefontaine.

Art. 2. L'association a pour objet:

Participer activement à la messe dominicale de la Communauté.

Participer à d'autres actes religieux comme p.ex. processions, mariages, funérailles, concerts etc.

De favoriser le contact entre les Chorales Luxembourgeoises et Portugaises des autres communautés, de façon à contribuer à son intégration harmonieuse.

De participer aux festivités religieuses de la Mission Catholique Portugaise et Italienne du Nord du Luxembourg.

De participer à toutes festivités culturelles ou autres de la Communauté et de la Commune, afin de promouvoir les chants et la culture portugaise.

Art. 3. Tous les membres effectifs de la Chorale, se réunissent au moins chaque samedi de 20.00 à 22.00 heures pour les répétitions.

Les membres s'engagent à respecter les conditions et le règlement interne, à savoir: assister aux répétitions chaque fois que le dirigeant le juge nécessaire, hormis les samedis.

Participer aux processions, ainsi que toute autre activité qui concerne l'association.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois, à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 20 EUR.

Art. 10. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne,
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse,
- approbation des budgets et comptes,
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer que se soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres n'est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un caissier, d'un trésorier, d'un secrétaire, ainsi que 4 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Es pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président préside et représente l'association, le secrétaire traite la bureautique, le trésorier, ensemble avec le caissier, gèrent les comptes de l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, les 4 signatures des membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier

de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 21. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qu se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association comprennent notamment:
les conditions des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Diekirch, le 29 mai 2006.

M. Almeida Delgado / M. Fernandes Dias / N. Dos Santos Constantino / A. Rodrigues Da Costa
Membres fondateurs

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2006, réf. DSO-BQ00308. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(959779.3//102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juin 2006.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.224.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NOVA GENERAL PARTNER LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of England, having its registered office at 1st Floor, Schomberg House, 80-82 Pall Mall, London, SW1 5HF and registered under the number 05008407,

here duly represented by Mr Charles Etonde, lawyer, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in London, on June 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 108.224, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 13, 2005 published in the Mémorial C n° 1016 dated October 11, 2005 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 29, 2005 published in the Mémorial C n° 21 dated January 4, 2006 (the Company).

II.- The corporate share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) as from the date of incorporation of the Company i.e. May 13, 2005 retroactively.

The Sole Shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in British Pound (GBP). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at eight thousand five hundred British Pounds (GBP 8,500.-), the exchange rate being the official rate of the EUROPEAN CENTRAL BANK as of May 13, 2005 (i.e. EUR 1 = GBP 0.68015) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first phrase of article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at eight thousand five hundred British Pounds (GBP 8,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of seventeen British Pounds (GBP 17.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOVA GENERAL PARTNER LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1st Floor, Schomberg House, 80-82 Pall Mall, London, SW1 5HF, enregistrée sous le numéro 05008407,

ici représentée par Monsieur Charles Etonde, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.224, constituée le 13 mai 2005 suivant un acte du notaire instrumentant publié dans le Mémorial C n° 1016 en date du 11 octobre 2005 et modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 29 juillet 2005 publié dans le Mémorial C n° 21 en date du 4 janvier 2006 (la Société).

II.- Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier rétroactivement la devise de référence de la Société qui est l'euro (EUR) et qui devient la livre sterling (GBP) à compter du 13 mai 2005, date de la constitution de la Société.

De plus, l'Associé Unique décide de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en livres sterling (GBP). Pour les besoins de l'arrondi, le capital social souscrit est fixé à huit mille cinq cents livres sterling (GBP 8.500,-), le taux de change étant le taux officiel de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE au 13 mai 2005 (i.e. EUR 1 = GBP 0,68015) et tout écart de conversion étant crédité sur un compte de réserve de la Société.

Seconde résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit mille cinq cents livres sterling (GBP 8.500,-) représenté par cinq cents (500) parts ayant chacune une valeur nominale de dix-sept livres sterling (GBP 17,-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Etonde, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(069930.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.224.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 878 du 16 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(069931.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CAFE BLOEN ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 114.090.

L'an deux mille six, le six juin 2006.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Victor Correia Cardoso, ouvrier, demeurant à L-9186 Stegen, 1, route de Diekirch.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Mireille Baltès, employée privée, demeurant à L-9186 Stegen, 2, route de Medernach, quarante (40) parts sociales de la société à responsabilité limitée CAFE BLOEN ECK, S.à r.l., avec siège social à L-9186 Stegen, 1, route de Diekirch, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} février 2006, non encore publié au Mémorial C

pour le prix de 1 EUR, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Mireille Baltès, préqualifiée, sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société CAFE BLOEN ECK, S.à r.l.

A la suite de ces cessions, Madame Mireille Baltès, devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée CAFE BLOEN ECK, S.à r.l. déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Mireille Baltès, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Correia, M. Baltès, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 juin 2006, vol. 618, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2006.

F. Unsen.

(959934.3/234/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juin 2006.

GALDEN S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 117.543.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- NATALMA S.A., société de droit belge avec siège social à avenue Louise, 207 boîte 2, 1050 Bruxelles.

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Tous les deux sont ici représentés par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations à elle délivrées.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GALDEN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 novembre de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- NATALMA S.A.	99 actions
2.- Jean-Marc Faber	1 action
Total	100 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2007.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à UN. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

4. L'assemblée autorise le conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 13, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J. Elvinger.

(068484.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

BENLOMOND CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.235.

Extrait des contrats de cessions de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 28 novembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts sociales dans la Société (100 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune), à la société D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITES FUND L.P., une société limitée constituée et régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique.

De plus, en vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 29 novembre 2005, D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITES FUND L.P., une société limitée constituée et régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, a transféré 40 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à la société NORTH ATLANTIC SMALLER COMPANIES INVESTMENT TRUST PLC, une société publique limitée listée au Cours de Londres, ayant son siège social au Ground Floor, Ryder Court, 14 Ryder Street, Londres, SW1Y 6QB, Royaume-Uni.

Ainsi les associés de la Société sont désormais les suivants:

- | | |
|---|-------------------|
| - D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITES FUND L.P. | 60 parts sociales |
| - NORTH ATLANTIC SMALLER COMPANIES INVESTMENT TRUST PLC | 40 parts sociales |

Luxembourg, le 16 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060646.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

IMMO-PASCALE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 82.462.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 février 2005, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme IMMO PASCALE S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.
Pour la société
FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 février 2005, que la Société GENERAL KNOW LIMITED démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme IMMO-PASCALE S.A.

Luxembourg, le 15 juin 2006.
Pour la société GENERAL KNOW LIMITED
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 février 2005, que la Société DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme IMMO-PASCALE S.A.

Luxembourg, le 15 juin 2006.
Pour la société DUSTIN INVEST INC.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 février 2005, que la Société CHANNEL HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme IMMO-PASCALE S.A.

Luxembourg, le 15 juin 2006.
Pour la société CHANNEL HOLDINGS INC.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 février 2005, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme IMMO-PASCALE S.A.

Luxembourg, le 15 juin 2006. P. Bonnet.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060657.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.554.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the holding company established in Luxembourg, under the denomination of PALLAS INVEST S.A., R.C. Number B 29.554, with its principal office in Luxembourg.

The Company was organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 24th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 78 of 29th March 1989.

The Articles of Incorporation have been amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, dated April 25th 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 719 of 10th May, 2002.

The meeting begins at four p.m., Mr Renaud Rivain, Managing-Director of the Company, residing in Madrid, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Susie Pover, administrator, residing in London.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean Hamilius, Director of the Company, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices sent to all shareholders on 30th May 2006 by special courier or by registered mail.

The receipts are deposited on the desk of the meeting for inspection.

II.- That the agenda of the meeting provides for the Company's shareholders to vote on the following resolutions:

To approve (i) the dissolution of the Company with effect from 30th June 2006; (ii) the appointment on such date of Mr Renaud Rivain as liquidator of the Company for the purpose of acting on behalf of the Company and conducting a voluntary and orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended; (iii) the remuneration of the liquidator; (iv) the indemnification of the liquidator by the Company's shareholders until the expiration of the applicable five years prescription period; and (v) the appointment of ABACAB, S.à r.l. as Commissaire to the liquidation.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the Bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the

proxyholders of the shareholders represented and the members of Bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it appears from the said attendance list that out of the 1,009,847 shares of a par value of 2 EUR each, representing the total capital of 2,019,694 EUR, 986,371 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes after deliberation the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The General meeting resolves that the Company be, and hereby is, dissolved and subsequently put into liquidation, with effect from 30 June 2006.

Second resolution

The general Meeting resolves further that:

(i) on 30 June 2006, Mr Renaud Rivain, a French national, resident in Spain, with professional address at Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Managing Director of the Company since 1995, be, and hereby is, appointed as liquidator of the Company;

(ii) the Company's liquidator be granted full powers, to the largest extent permitted under applicable Luxembourg law, to act in all circumstances on behalf of the Company in liquidation, pay any present and/or future creditors, claim payment of all amounts due and payable, dispose of the Company's investments, distribute without delay, in cash form exclusively, all of the Company's liquid assets to the Company's shareholders and, more generally, do whatever is necessary to complete an orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended;

(iii) the Company's liquidator be entitled to the payment of a lump sum remuneration amounting, before taxes if any, to one hundred thousand Euro, payable together with the first liquidation distribution to be made to the Company's shareholders; and

(iv) until the expiration of the five year prescription period provided by Art. 157 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended, the liquidator be indemnified and held harmless by the Company's shareholders, pro rata to their shareholdings in the Company as at 30 June 2006, for any personal loss, damage, liability or expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reasons of his being or having been liquidator of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder, except in relation to matters as to which he shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

Third resolution

The General Meeting resolves further that ABACAB, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Member of DFK INTERNATIONAL, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, be and hereby is appointed as Commissaire to the liquidation, in order to review and comment, in accordance with Art. 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended, the report to be issued by the liquidator to the Company's shareholders upon completion of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg, sous la dénomination PALLAS INVEST S.A., R.C. Numéro B 29.554, ayant son siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 78 du 29 mars 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 719 du 10 mai 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Renaud Rivain, administrateur-délégué de la Société, demeurant à Madrid.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Susie Pover, responsable administrative, demeurant à Londres.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Hamilius, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 30 mai 2006 par courrier spécial ou lettre recommandée.

Les récépissés de dépôt ont été déposés pour inspection sur le bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée invite les actionnaires de la Société à se prononcer sur les résolutions suivantes:

Décider (i) la dissolution de la Société avec effet à partir du 30 juin 2006; (ii) la nomination à cette date de Monsieur Renaud Rivain comme liquidateur de la Société aux fins d'agir pour compte de la Société et de réaliser la liquidation volontaire et régulière de la Société conformément aux articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; (iii) la rémunération du liquidateur; (iv) l'indemnisation du liquidateur par les actionnaires de la Société jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable de cinq ans; et (v) la nomination de ABACAB, S.à r.l. comme Commissaire à la liquidation.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 1.009.847 actions d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de 2.019.694 EUR, 986.371 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, adopte, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet à compter du 30 juin 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide en outre:

(i) de nommer, avec effet à partir du 30 juin 2006, Monsieur Renaud Rivain, de nationalité française, résidant en Espagne, ayant son adresse professionnelle Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Administrateur-Délégué de la Société depuis 1995, comme liquidateur de la Société;

(ii) de conférer au liquidateur de la Société les pouvoirs les plus étendus, en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société en liquidation, payer tout créancier présent ou futur, obtenir le paiement de tout montant dû et exigible, vendre les investissements de la Société, distribuer sans retard, en numéraire exclusivement, l'ensemble des actifs liquides et disponibles aux actionnaires de la Société et, plus généralement faire le nécessaire pour réaliser une liquidation ordonnée de la Société conformément aux dispositions des articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

(iii) d'accorder au liquidateur une rémunération forfaitaire d'un montant, hors taxes éventuelles, de cent mille euros, payable simultanément avec la première distribution de liquidation effectuée en faveur des actionnaires de la Société; et

(iv) que, jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable de cinq ans prévu par l'article 157 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le liquidateur soit indemnisé et dédommagé par les actionnaires de la Société, au pro rata de leur droits respectifs dans la Société en date du 30 juin 2006, pour toute perte, dommage, engagement ou dépense raisonnablement encourus par celui-ci en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles il aurait pu être engagé en sa qualité de liquidateur de la Société ou bien de toute autre société dont la Société est actionnaire, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide enfin de nommer ABACAB, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Membre de DKF INTERNATIONAL, ayant son siège social 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme commissaire à la liquidation, afin d'examiner, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport de liquidation établi par le liquidateur de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Rivain, S. Pover, J. Hamilius, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(069929.3/230/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

OCEAN-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 13, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 49.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEAN-TOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(069733.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

RED STORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED STORE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(069737.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 75.062.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., a «société anonyme» having its registered office in L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg, incorporated pursuant to a deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster on March 10th, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 513 of July 19th, 2000,

amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 3rd, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1289 of December 16th, 2004, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, und section B, number 75.062.

The meeting was opened at 4.15 p.m. and was presided by Mrs Chantal Fondeur, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The Chairman appointed as secretary Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul-Hubertus Nelke, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The bureau of the meeting having thus be constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company with effect on January 1st, 2006 to the following address: L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberg.

2.- Subsequent amendment of the 1st sentence of the article 3 of the articles of incorporations so as to read as follows:

«**Art. 3. (1st sentence).** The registered office is established in Dudelange.»

3.- Any other business.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberh, effective January 1st, 2006.

Second resolution

Subsequent amendment of the 1st sentence of the article 3 of the articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3. (1st sentence).** The registered office is established in Dudelange.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.30 p.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,000.- EUR.

In faith of which the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named persons, the present deed is worded in English followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre von UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2560 Luxemburg, 20, rue de Strasbourg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 10. März 2000 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 513 vom 19. Juli 2000,

mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 3. Dezember 2003 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1289 vom 16. Dezember 2004,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 75.062.

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.15 Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Die Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamter, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, berufsansässig zu L-2133 Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

1.- Sitzverlegung mit Wirkung ab dem 1sten Januar 2006, nach folgende Adresse: L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberg.

2.- Abänderung von Artikel 3, erster Satz der Statuten wie folgt:

Art. 3. (1ster Satz). Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.

3.- Sonstiges.

II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die durch die vertretenen Aktionäre gegebenen Vollmachten, bleiben nach ne varietur Paraphierung durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros der Versammlung und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 1sten Januar 2006 nach L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberg zu verlegen.

81110

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, infolge der Sitzverlegung Artikel 3, erster Satz der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 3. (1ster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 16.30 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnete Notar welcher englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Begehren der oben erwähnten Parteien, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; auf Begehren der erwähnten Personen und im Falle der Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Fondeur, M. Mayer, P.-H. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 4. Juli 2006.

P. Decker.

(069111.3/206/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3569 Dudelange, 75, rue Tattenberg.

R. C. Luxembourg B 75.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 3 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(069112.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

D.R.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 92.449.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.R.M. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 15 avril 2003, numéro 409 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 26 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Karine Laluc, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur John Weber, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, avec adresse professionnelle à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Laluc, B. Castelain, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2006, vol. 437, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(070359.3/242/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SEEREA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 112.913.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(063740.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SEEREA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 112.913.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 20 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Mark Thorsen, avocat, demeurant 51, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Bo Kroll, ingénieur, demeurant à Il Ilchester Place, Kensington, W9 8AA, Royaume-Uni, Président,
- Dr. Armin Schwerdtner, «Dipl. Physiker», demeurant à D-01259 Dresden, Rathener Strasse 7,
- Monsieur Lars Povelsen, «Chief Executive Officer», demeurant à D-22851 Norderstedt, Jägerlauf 11.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064091.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ABN AMRO PROFIL FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Dissolution and liquidation notice

Acting in its capacity as management company of ABN AMRO PROFIL FUNDS

A Fonds commun de placement and its sole compartment ABN AMRO PROFIL FUNDS: MULTISTRATEGIE AKTIV existing under Part II of the Luxembourg law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment (the «Law»)

(the «Fund»),

Hereby makes reference to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated August 3rd, 2006 deciding on the dissolution and liquidation of the Fund in accordance with the provisions of the Law and the management regulations of the Fund. Following the receipt of the redemption orders by the last unitholders on July 31st, 2006 the last units of the Fund will be redeemed in the course of August 2006. This will result in the falling of the net assets of the Fund below the required legal minimum causing the Board of Directors by the provisions of the Law to resolve on the liquidation and dissolution of the Fund and make this resolution known to the public.

The Luxembourg and German finance and banking supervisory authorities were informed on this procedure beginning of August 2006.

Persons or parties having an interest in or a bearing on the dissolution and liquidation procedure of the Fund are invited to send their requests or concerns pertaining to the dissolution and liquidation of the Fund in writing to the Board of Directors of the Company at the above-given address.

Luxembourg, August 3rd, 2006.

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A.

The Board of Directors of the Company

Auflösungs- und Liquidationsbekanntmachung

Handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft des ABN AMRO PROFIL FUNDS

Eines Investmentfonds und dessen einzigen Sub-Fonds ABN AMRO PROFIL FUNDS: MULTISTRATEGIE AKTIV, welcher nach Teil II des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für Gemeinsame Anlagen (das «OGA-Gesetz») besteht

(der «Fonds»),

Gibt hiermit Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Datum vom 3. August 2006 bekannt, welche die Entscheidung über die Auflösung und Liquidation des Fonds im Einklang mit den Vorschriften des OGA-Gesetzes und des Verwaltungsreglements des Fonds zum Inhalt haben. Nach Erhalt der Anteilsrücknahmeaufträge der letzten Anteilsinhaber am 31. Juli 2006, werden diese Aufträge im Laufe des Monats August 2006 ausgeführt. Die Ausführung der letzten Rücknahmeaufträge wird dazu führen, dass das Nettoinventarvermögen des Fonds unter das gesetzlich vorgeschriebene Minimum fällt, wodurch der Verwaltungsrat der Gesellschaft aufgrund der Vorschriften des OGA-Gesetzes verpflichtet ist, eine Entscheidung über die Auflösung und Liquidation des Fonds zu treffen und bekanntzumachen.

Die Entscheidung über die Auflösung und Liquidation des Fonds wurde an die luxemburgische Finanz- und Bankaufsichtsbehörde Commission de Surveillance du Secteur Financier und an die Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht Anfang August 2006 übermittelt.

Personen oder Parteien, welche ein Interesse bezüglich der Auflösung oder Liquidation des Fonds haben oder für welche die Auflösung und Liquidation des Fonds sonstige Auswirkungen haben könnte, werden gebeten ihre Anfragen oder Bedenken hinsichtlich der Liquidation und Auflösung des Fonds schriftlich an den Verwaltungsrat der Gesellschaft, unter Verwendung der oben angegebenen Adresse, zu richten.

Luxemburg, den 3. August 2006.

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft

(03785/755/47)

NAXOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 septembre 2006 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03784/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

81113

RYLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03740/000/20)

Le Conseil d'Administration.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03757/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.411.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 28 septembre 2006 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (03787/755/21)

Le Conseil d'Administration de ING (L) Protected.

81114

INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 21.728.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 septembre 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03756/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.841.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav OBLICIC à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (03788/755/21)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Dans le cadre d'une réorganisation de la sicav FORTIS L FUND ayant pour objectif de rationaliser les compartiments offerts et de donner aux actionnaires un choix répondant au mieux à la diversification souhaitée actuellement aux niveaux géographiques, sectoriels et de produits, le conseil d'administration de la Société a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de chaque compartiment, conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts et de l'annexe 8 du livre I du prospectus complet, leurs fermetures par apport aux compartiments suivants de la Société:

<i>compartiment absorbé</i>	<i>compartiment absorbant</i>
«Equity Factor 1.3 Euro»	«Equity Best Selection Euro»
«Equity Market Selection World»	«OBAM Equity World
«Equity Mid Caps USA»	«Equity Small Caps USA»
«Equity Nasdaq»	«Equity Small Caps USA»
«Market Timing Euro»	«Opportunities World»

La politique d'investissement du compartiment «Equity Best Selection Euro» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 75% de ses actifs en actions ou parts émises ou cotées en euros et représentatives du capital social d'un nombre limité d'entreprises qui ont leur siège social dans un des pays membres de la Communauté Européenne et caractérisées par la qualité de leur structure financière et/ou de leur potentiel de croissance bénéficiaire.

Il peut également investir pour 25% de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

La commission de gestion supportée par le compartiment «Equity Best Selection Euro» (1,50%) est supérieure à celle du compartiment «Equity Factor 1.3 Euro» (1,25%). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «OBAM Equity World» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en actions ou parts représentatives du capital social d'entreprises.

Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

Les commissions de gestion supportées par le compartiment «OBAM Equity World» (1,25% pour la catégorie «Classic» et 0,50% pour la catégorie «Institutions») sont inférieures à celles du compartiment «Equity Market Selection World» (1,50% pour la catégorie «Classic» et 0,60% pour la catégorie «Institutions»). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «Equity Small Caps USA» est la suivante:

Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en actions ou parts représentatives du capital social d'entreprises qui ont leur siège social ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique aux Etats-Unis et à faible capitalisation boursière (soit moins de 2 milliards d'USD).

Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en créances de toute nature ne dépassent 15% des actifs et ceux en d'autres OPCVM ou OPC 5% des actifs.

La commission de gestion supportée par le compartiment «Equity Small Caps USA» (1,50% pour la catégorie «Classic» et 0,80% pour la catégorie «Institutions») est supérieure à celle du compartiment «Equity Mid Caps USA» (1,25% pour la catégorie «Classic» et 0,60% pour la catégorie «Institutions»). Les autres frais sont identiques dans les deux compartiments.

La politique d'investissement du compartiment «Opportunities World» est la suivante:

Ce compartiment investit dans un nombre restreint (normalement 3 à 5) de groupes d'actifs sélectionnés sur base de l'évolution des marchés financiers et des attentes du gestionnaire. Chaque groupe d'actifs - représentant par exemple un secteur ou un thème d'investissement - sera représenté par un groupe diversifié de valeurs mobilières. Par conséquent, ce compartiment peut investir tant en actions internationales qu'en obligations convertibles internationales, en obligations internationales et en certificats de trésorerie, pour autant qu'il s'agisse de valeurs mobilières, émis sur les marchés internationaux. Les avoirs pourront être dénommés en toutes devises.

Accessoirement, il peut aussi investir en warrants et en toutes autres valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ainsi qu'en d'autres OPCVM ou OPC mais dans ce cas pour un maximum de 10% des actifs.

Dans le cadre d'une bonne gestion, il peut également recourir à des techniques et instruments financiers, ainsi que défini à l'annexe 3 du prospectus complet.

Dans la mesure où le compartiment investirait en warrants, les investisseurs potentiels sont conscients de la plus grande volatilité de ces instruments et par conséquent de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

La commission d'administration supportée par le compartiment «Opportunities World» (0,10%) est inférieure à celle du compartiment «Market Timing Euro» (0,125%). Les autres frais sont similaires dans les deux compartiments.

L'ASSEMBLEE GENERALE

se tiendra le vendredi 29 septembre 2006 à partir de 9:00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Fermeture du compartiment «Equity Factor 1.3 Euro» par apport au compartiment «Equity Best Selection Euro»;
- Fermeture du compartiment «Equity Market Selection World» par apport au compartiment «OBAM Equity World»;
- Fermeture du compartiment «Equity Mid Caps USA» par apport au compartiment «Equity Small Caps USA»;
- Fermeture du compartiment «Equity Nasdaq» par apport au compartiment «Equity Small Caps USA»;
- Fermeture du compartiment «Market Timing Euro» par apport au compartiment «Opportunities World»;
- Divers.

Conformément à l'article 32 des statuts de la Société, l'Assemblée délibérera quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple.

Seuls les actionnaires d'un compartiment concerné seront admis à participer aux délibérations et votes concernant ce compartiment. Les décisions prises pour un compartiment n'engageront pas les autres compartiments concernés par le présent projet.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

81116

AFRICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 118.661.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 septembre 2006 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du rapport des liquidateurs;
3. Décharge des liquidateurs et du commissaire à la liquidation;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu où les documents sociaux de la société seront conservés pour une période de cinq ans.

I (03789/795/15)

Le Liquidateur.

APHEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.218.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 25 September 2006 at 11 am (Luxembourg time) at the registered office of APHEX S.A., with the following Agenda;

notice of the meeting is hereby also given to the holders of the outstanding Series 2003-7 USD 5,000,000.- Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2009 XS0201439089, Series 2004-10 EUR 25,000,000.- Secured Floating CMS Rate Notes due 2020 XS0205956989, Series 2004-11 USD 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2011, XS0207435495, Series 2005-12 EUR 5,000,000.- Secured Index Linked Notes due 2010 XS0208755693, Series 2005-13 USD 5,000,000 Secured FRN Credit Linked Notes due 2012, XS021871295, Series 2005-15 USD 10,000,000.- Secured Floating Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0229077861, Series 2005-16 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0232592732, Series 2005-17 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0232593110, Series 2005-18 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0232593201, Series 2005-19 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012, XS0234057254, Series 2005- 20 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0234057338, Series 2005-21 CHF 10,000,000.- Secured Fixed Rate Credit Linked Notes due 2012 XS0234057411, Series 2006-22 EUR 5,000,000.- Secured Floating Rate Notes due 2011 XS0239532186, Series 2006-23 EUR 5,000,000.- Secured Floating Rate Notes due 2011 XS0248067315, Series 2006-24 EUR 100,000,000.- Secured Floating CMS Rate Notes due 2033 XS0256386383 and Series 2006-25 EUR 5,000,000.- Secured Floating Rate First to Default Credit-Linked Notes due 2011 XS0263303512 (the «Notes»), who have a right to assist to the meeting (the «Noteholders»);

Agenda:

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company is called to:

1. sanction and approve the Company effecting its conversion into a Luxembourg securitisation vehicle pursuant to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation;
2. sanction and approve the Company effecting the following amendment to its Articles of Incorporation:
 - 1) To put the Company, regarding all its activities and agreements, whether contracted in the past or in the future, under the scope of the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation and published in the Mémorial A, Recueil de Législation under number 46 dated 29 March 2004 (page 720) by amending its articles of incorporation accordingly;
 - 2) To amend article 1 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and by the law of 22 March 2004 on securitisation (as amended from time to time, the «Securitisation Law») and by the present Articles of Incorporation.»
 - 3) To amend article 3 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«The corporate object of the Company is the entering into and performance of any transactions as permitted under the Securitisation Law.

It may in particular, but without limitation except as required by the Securitisation Law:

 - in any manner, acquire, hold and dispose of any assets;
 - assume or divest risks relating to any assets;
 - exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
 - give guarantees and/or grant security interests over its assets and rights to the extent permitted by the Securitisation Law;
 - make deposits at banks or with other depositaries;
 - raise funds, issue debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
 - transfer any of its assets against due consideration to any other entity.

The Company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.»

4) To add the words «or represented» in Article 4, paragraph 4 after the words «those present» and at the end of paragraph 9, to introduce wording that in case of a tie the vote of the president of the board prevails and to add in new paragraph 12 the words «and permitting their identification» after «simultaneously».

5) To add a paragraph after the first sentence of the first paragraph in article 11 of the Articles of Incorporation regarding the general powers of the board of directors, in order to empower them to create compartments.

6) To approve the resignation of DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, as statutory auditors of the Company.

7) To delete the second paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation.

8) To replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation Law and, consequently, to redraft article 14 of the Articles of Incorporation.

9) To amend Article 17 of the Articles of Incorporation by replacing «one fifth» by «one tenth» and by introducing a new para providing that one or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

10) To delete in Article 18 of the Articles of Incorporation, paragraph 4.

11) To amend Article 19 of the Articles of Incorporation by replacing «balance sheet and profit and loss accounts» by «annual accounts».

12) To replace the second paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by a new paragraph, dealing with the dissolution and liquidation of compartments.

13) To amend article 22 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the Securitisation Law.»

14) To add an article 23 to the Articles of Incorporation, which shall provide for limited recourse provisions.

15) To add an article 24 to the Articles of Incorporation, which shall provide for non petition provisions.

16) Miscellaneous.

Quorum

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the votes which have been cast.

The following votes are to be excluded from the two-thirds majority needed to pass the agenda:

- votes not cast by shareholders or bondholders;
- votes of shareholders or bondholders who have abstained from voting;
- votes which are considered void; and
- votes which give no indication as to whether the shareholders/bondholders vote for or against the resolution («votes blanc»).

Voting arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of the Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of APHEX S.A. at the above address to arrive no later than 22 September 2006.

5 September 2006.

I (03686/267/96)

APHEX S.A.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (03750/795/14)

Le Conseil d'Administration.

81118

FIDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03561/755/17)

Le Conseil d'administration.

SODEFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.389.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 septembre 2006 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03562/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPARTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.820.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
4. Divers.

II (03666/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FINAGRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03680/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DESDAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03716/696/17)

Le Conseil d'Administration.

FIDAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (03748/755/21)

Le Conseil d'Administration.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (03739/322/16)

Le Conseil d'Administration.

81120

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.179.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (03751/795/16)

Le Conseil d'Administration.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 19 septembre 2006 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (03738/322/16)

Le Conseil d'Administration.

FERENTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.059.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 19 septembre 2006 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (03752/795/16)

Le Conseil d'Administration.